



DÉCLARATION

DE

MME. ANNETTE ONANGA

Conseiller Juridique

de la Mission Permanente du Gabon auprès des Nations Unies

*_*_*_*_*_*_*_*

REUNION DE LA 6EME COMMISSION SUR

LE RENFORCEMENT ET LA PROMOTION DU CADRE INSTITUTE PAR

LES TRAITES INTERNATIONAUX

POINT 91

*_*_*_*_*_*_*_*

New York, le 6 octobre 2018

Vérifier au prononcé

Renforcement et promotion du cadre institué par les traités internationaux

Point 91

Monsieur le Président,

Ma délégation tient à féliciter les pays initiateurs de cette thématique, à savoir, l'Argentine, l'Autriche, le Brésil, l'Italie et Singapour, pour leur leadership qui a permis l'adoption de cette question à l'ordre du jour de la Sixième Commission. Cette thématique est partie prenante de notre engagement à promouvoir le respect de la Charte des Nations Unie ainsi que la formation et la consolidation du Droit international.

Nous nous félicitons que cette thématique soit inscrite à l'ordre du jour de la sixième Commission car cette Commission a participé activement à l'adoption de multiple Traités et Conventions, notamment en matière de répression du terrorisme.

Monsieur le Président,

Nous admettons ici, qu'en principe tous les états sont égaux en droits et obligations, face au droit international, cependant tous ne sont pas équipés de la même façon, lorsqu'il s'agit des capacités d'adhérer au cadre établi par le droit international. A cet égard, cette initiative qui vise à promouvoir l'inscription des traités pour promouvoir une adhésion optimale et équilibrée, est salubre.

aujourd'hui la connaissance et la maîtrise nécessaire pour démocratiser ces pratiques et les vulgariser. Il est en effet temps qu'une nouvelle revue, qui tiendrait compte des évolutions récentes des technologies, soit initiée pour adapter le dispositif actuel, vieux de plusieurs décennies à nos besoins actuels.

Monsieur le Président,

L'existence d'un dispositif multilatéral est d'une importance capitale surtout pour accompagner les pays les moins nantis à mieux promouvoir le droit international et à protéger même leurs intérêts nationaux dans la durée.

Pour conclure, Ma délégation voudrait encourager une coopération internationale pour réduire l'écart entre pays aux fins d'une participation plus équitable de tous les pays au renforcement et à la promotion du cadre institué par les traités. Mon pays pense que pour y parvenir, un appui plus approprié au Département juridique, y compris en termes d'allocations budgétaires par l'Assemblée générale serait indispensable.

Nous encourageons les pays initiateurs de cet important effort, d'envisager de porter cette discussion au sein de la Cinquième commission pour lui donner un contenu concret.

Je vous remercie/.